

SPF 75 - PARIS

6 PASSAGE RAMEY

75018 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE

CLOS LE 31/12/2020

Aux membres de l'association,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération de Paris du Secours Populaire Français, relatifs à l'exercice clos 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes sont arrêtés par le Comité Départemental sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode d'évaluation et de présentation » de l'annexe des comptes annuels qui décrit le nouveau règlement ANC 2018-06 appliqué par la fédération.

De plus, nous vous informons que les données figurant dans la partie présentation de l'Association n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de notre part.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Par ailleurs et comme mentionné dans la première partie du présent rapport, l'annexe expose le changement de méthode comptables résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative au nouveau règlement ANC 2018-06.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fédération, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes annuels et du compte d'emploi annuel des ressources, sont conformes au plan comptable interne de l'Union du Secours Populaire Français et aux règles de gestion validées par son conseil d'administration,

en respect des réglementations en vigueur, ainsi qu'aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Nos contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles ressources/contributeurs, fournisseurs/achats, solidarité matérielle et trésorerie en raison de l'importance de ces postes. Les sondages et les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date de signature du présent rapport, nous n'avons pas eu connaissance des documents à caractère financier remis par votre trésorier, en vue de votre Assemblée Générale.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention



comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité Départemental.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

Le 03/05/2021

Véronique BRAULT 
Commissaire aux Comptes





Bilan

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

Exercice : 2020

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2020	Montant net 2019
Immobilisations incorporelles	48 941	4 769	44 172	45 728
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres immobilisations incorporelles	48 941	4 769	44 172	45 728
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours				
Immobilisations corporelles	2 765 882	1 677 074	1 088 808	1 187 674
Terrains	152 449		152 449	152 449
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	2 237 717	1 477 032	760 685	873 022
Installations techniques, matériel et outillage industriels	101 109	79 549	21 560	30 382
Autres immobilisations corporelles:	252 898	120 493	132 405	124 408
<i>Installations générales, agencements divers</i>	3 208	3 208		232
<i>Matériel de transport</i>	126 221	36 266	89 955	102 577
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	104 731	71 270	33 461	14 949
<i>Mobilier</i>	18 738	9 749	8 989	6 650
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	21 709		21 709	7 413
Biens reçus par legs ou donations destinés à être				
Immobilisations financières	32 946		32 946	32 371
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	32 946		32 946	32 371
I. Actif immobilisé	2 847 769	1 681 844	1 165 926	1 265 773
Stocks et en cours	10 239		10 239	4 846
Autres approvisionnements	10 239		10 239	4 846
Marchandises				
Créances	382 029		382 029	303 976
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	119 640		119 640	152 946
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances (dont produits à recevoir)	262 389		262 389	151 030
Disponibilités	1 337 071		1 337 071	489 082
Valeurs mobilières de placement et FNS	3 129 337		3 129 337	2 126 807
Charges constatées d'avance	1 763		1 763	25 466
II. Actif circulant	4 860 439		4 860 439	2 950 178
III. Ecarts de conversion Actif				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	7 708 209	1 681 844	6 026 365	4 215 951





Bilan

En Euros	Année 2020	Année 2019
Fonds propres sans droit de reprise	780 539	1 191 901
Fonds propres avec droit de reprise	20 000	20 000
Ecarts de réévaluation		
Projet associatif et réserves	771 343	471 343
Report à nouveau	905 498	838 961
Excédent ou déficit de l'exercice	1 430 719	179 876
Situation nette (sous-total)	3 908 100	2 702 081
Subventions d'investissement	162 420	8 690
I. Fonds propres	4 070 520	2 710 770
Ecart de combinaison		
II. Ecart de combinaison		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 610 560	1 152 110
III. Fonds reportés et dédiés	1 610 560	1 152 110
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
IV. Provisions		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 423
Emprunts et dettes financières diverses SPF		
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	199 666	215 765
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	127 322	110 621
Dettes sur immobilisations	6 178	14 111
Autres dettes (dont charges à payer)	12 119	9 150
Produits constatés d'avance		
V. Dettes	345 285	353 070
VI. Ecart de conversion Passif		
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	6 026 365	4 215 951





Compte de résultat

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

Exercice : 2020

En Euros	Année 2020	Année 2019
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	12 033	
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	4 507 753	2 253 814
Concours publics et subventions d'exploitation	568 740	466 001
Ressources liées à la générosité du public	3 767 520	1 763 813
<i>Dons manuels</i>	2 814 380	1 715 928
<i>Mécénats</i>	951 520	12 026
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	1 621	35 859
<i>Autres produits liés à la GP</i>		
Contributions financières	171 493	24 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	75	927
Utilisations des fonds dédiés	186 982	136 552
Autres produits	238 431	
Participations des destinataires de la solidarité	197 331	307 968
Produits d'initiatives	10 527	171 262
Autres	30 573	99 071
I - Produits d'activité	4 945 275	2 969 594
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Achats de marchandises, matériels et fournitures	458 514	249 665
Variations de stock	-5 392	75
Autres achats	199 996	203 820
Services extérieurs	286 732	299 884
Autres services extérieurs	233 723	269 957
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	461 143	340 364
Impôts, taxes et versements assimilés	58 975	48 262
Salaires et traitements	614 263	551 252
Charges sociales	298 979	268 661
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	167 867	173 215
- <i>sur immobilisations</i>	167 867	173 215
- <i>sur immobilisations destinées à être cédées</i>		
- <i>sur actif circulant</i>		
- <i>pour risques et charges</i>		
Autres charges	198 037	263 465
Reports en fonds dédiés	613 663	241 411
II - Charges d'activité	3 586 500	2 910 032
Résultat d'activité	1 358 775	59 562
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	25 693	28 331
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
III - Produits financiers	25 693	28 331





Compte de résultat

IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
IV - Charges financières		
Résultat Financier	25 693	28 331
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 921	105 915
Produits exceptionnels sur opérations en capital	39 201	10 010
Reprises sur provisions et transferts de charges		
V - Produits exceptionnels	53 122	115 925
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 871	4 464
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		19 478
VI - Charges exceptionnelles	6 871	23 943
Résultat Exceptionnel	46 251	91 983
VII - Ecart de combinaison		
VII - Ecart de combinaison		
Résultat Combinaison		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	5 024 090	3 113 851
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	3 593 370	2 933 975
EXCEDENT OU INSUFFISANCE (total des produits - total des charges)	1 430 719	179 876
En Euros	Année 2020	Année 2019
Bénévolat	1 272 097	1 890 076
Prestations en nature	233 323	428 552
Dons en nature	2 514 284	1 413 680
Données extracomptables - Ressources	4 019 704	3 732 308
Total	4 019 704	3 732 308
Bénévolat	1 272 097	1 890 076
Prestations gratuites	233 323	428 552
Secours en nature	2 514 284	1 413 680
Emplois des contributions volontaires en nature	4 019 704	3 732 308
Total	4 019 704	3 732 308



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en euros

Exercice clos au 31 décembre 2020

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

La fédération de Paris

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.

Les antennes : 8 en 2020

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités : 0 en 2020

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : 13 037 en 2020

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : 3956 en 2020

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés : 18 en 2020

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.



II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2020 a été fortement impactée par :

➔ La crise sanitaire liée à la Covid 19 :

- Confinement des mois de mars à mai avec fermetures des permanences d'accueil et de solidarité et la non réalisation des initiatives de collectes, ce qui a entraîné une baisse significative des rentrées financières associées ;
- Baisse significative également des participations des destinataires de la solidarité suite à la réorganisation ou la fermeture des activités durant le 1^{er} confinement ;
- Hausse significative des subventions exceptionnelles liées à cette crise ;
- Mise en place du chômage partiel sur plusieurs mois ;
- Forte hausse des reversements de l'Association Nationale suite à la réception de subventions ou de fonds privés ;
- Forte hausse des ressources financières issues de la générosité du public (personnes physiques et personnes morales), notamment lors du confinement de mars à mai. Forte mobilisation et solidarité de l'ensemble des partenaires publics et privés et des particuliers ;
- L'ensemble des ressources financières issues de la générosité du public (personnes physiques et personnes morales) ainsi que les ressources institutionnelles explicitement dédiées à nos actions de solidarité destinées à lutter contre les conséquences de la crise sanitaire font l'objet d'un traitement en fonds dédiés pour la part non consommée au 31 décembre 2020.

➔ Un mécénat exceptionnel :

La Fédération de Paris a pu bénéficier en 2020 d'un soutien exceptionnel de 700 000 € de la part du Crédit Municipal de Paris afin d'agir contre les conséquences de la crise sanitaire.



III. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- ♦ Le bilan,
- ♦ Le compte de résultat,
- ♦ L'annexe des comptes.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment les règlements ANC 2018-06, ANC 2014-03 et n°99-01.

Le SPF dispose, pour la production de ses comptes annuels, de son propre plan comptable et de règles de gestion validées par son conseil d'administration applicable à l'ensemble de l'Union ; en respect des réglementations en vigueur.

CHANGEMENT DE METHODE D'ÉVALUATION ET DE PRESENTATION

La réforme comptable citée ci-dessus s'impose au Secours populaire Français qui a dû modifier la présentation de certains états financiers ainsi que certaines règles de gestion sur les éléments suivants :

- ✓ Subventions d'investissement
- ✓ Fonds dédiés
- ✓ Contributions Volontaire en Nature
- ✓ CER
- ✓ Compte de résultat par Origine et Destination (nouvel état financier créé par la réforme)

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financière sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.



Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 5 à 25 ans
Matériel de transport	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 1 à 5 ans
Mobilier	De 10 à 20 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Électricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque non recouvrement.



METHODES D'ÉVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Au regard de la réforme comptable applicable au 1^{er} janvier 2020, les subventions d'investissements qui étaient enregistrées antérieurement au 1^{er} janvier dans le compte 1026 sont reprises selon le modèle suivant :

- ✓ Les subventions dont les biens sont complètement amortis ou sortis du bilan au 1^{er} janvier ou dont la dernière annuité d'amortissement serait 2020 sont reprises par le crédit du compte 1100 de report à nouveau.
- ✓ Les subventions restant à amortir sont reprises par le crédit du compte 1310 pour la totalité, les dotations d'amortissement antérieures reprises au débit du compte 1390 par le crédit du compte 1100 de report à nouveau.
- ✓ Les montants qui auraient été enregistrés en compte 1026 « subventions non renouvelables » mais qui concerneraient des produits issus de mécénat ou de fondation et association sont, soit repris en compte de fonds dédiés si non complètement amortis, soit repris par le crédit du compte 1100 de report à nouveau.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment).

Les nouvelles règles de gestion concernant les amortissements de celles-ci sont les suivantes :

- ✓ Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- ✓ Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- ✓ Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.



Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

FONDS REPORTES SUR LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (CA du 19/12/2020).

La fédération (ou comité) n'est donc pas concernée par cette rubrique.

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a précisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ✓ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- ✓ Les dons des particuliers
- ✓ Les dons des entreprises ou « mécénat »
- ✓ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions Financières des fondations et associations »

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.



COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

Pour 2020, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement appliqués sont les suivants :

Dons de particuliers 8%

Mécénat 8%

Legs, donations et assurances-vie 8%

Subventions 8%

Contributions financières des fondations et associations 8%

Autres ressources 8%

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Néant



IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2020.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2020 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 101 677 €.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires d'audit inscrits en charges de l'exercice 2020 s'élèvent à 9 588 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- ♦ Indemnité prévue par le code du travail
- ♦ Age de départ à la retraite : 62 ans
- ♦ Taux d'actualisation : 0,34 %
- ♦ Taux d'évolution des salaires : 1 %
- ♦ Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 6 753,12 €.

4.3.2 Crédit-bail

Néant

4.3.2 Legs et assurances vies reçus

Assurances vies clôturées :

- M. LE CAM pour 50 318,94 €
- M. SEMBLAT pour 24 300,17 €
- M. KARAOUI pour 891,09 €

Assurances vies en attente et estimés de M. RICHARD pour 3 271,62 €

Legs clôturés de M. MOEVUS pour 13 800 €

Legs en attente et estimés :

- M. GARREAU pour 392 000 €
- M. ROUSSEAU pour 156 922,30 €



V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
- ✓ L'état des stocks au 31/12/2020,
- ✓ L'état des créances au 31/12/2020,
- ✓ Les produits à recevoir,
- ✓ Les mouvements de trésorerie,
- ✓ Le détail des charges constatées d'avance.

5.1.1 Immobilisations inaliénables

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé).

Néant.

5.1.2 Donations temporaires d'usufruit

Néant.



PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds reportés et dédiés,
- ✓ L'état des dettes au 31/12/2020,
- ✓ Le détail des charges à payer.

5.1.3 Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	
Fonds propres sans droit de reprise	1 191 901					411 362		781 539
Fonds propres avec droit de reprise	20 000							20 000
Ecart de réévaluation								
Réserves	471 343			300 000				771 343
Report à Nouveau	838 961	179 876		186 661		300 000		905 498
Excédent ou déficit de l'exercice	179 876			1 430 719		179 876		1 430 719
Situation nette	2 702 081	179 876		1 917 380		891 238		3 909 100
Dotations consommables								
Subvention d'investissement	8 690			153 730				162 420
Provisions réglementées								
TOTAL	2 710 771	179 876		2 071 110		891 238		4 070 520

L'application du règlement comptable à compter de l'exercice 2020 ne nous permet pas de renseigner de manière précise les colonnes « dont générosité du public ». La répartition n'a pas pu être établie pour cet exercice.

La colonne « à l'ouverture de l'exercice » intègre l'impact relatif au retraitement des anciennes subventions d'investissement non amortissables dans le cadre de l'application du nouveau plan comptable. Le montant correspond aux subventions recalculées qui sera repris au même rythme que l'amortissement à pratiquer sur le bien immobilisé.



5.1.4 Fonds dédiés et reportés

En €uros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations				
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres	122 902	101 040	81 985	141 957
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	5 084	31 113	5 084	31 113
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	1 055 893	481 510	99 913	1 437 490
TOTAL	1 183 880	613 663	186 982	1 610 560

Suite à l'application du nouveau plan comptable, les rubriques « Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes » et « Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la Générosité du Public » comprennent des fonds dédiés spécifiquement liés à des investissements. Le tableau intègre en solde d'ouverture les retraitements afférents. Ces fonds dédiés seront repris au même rythme que l'amortissement pratiqué du bien immobilisé.

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie »,
- ✓ Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation ».

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2020 est de 18.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2020 - solde des produits exceptionnels (sous classe distincte des produits) et des charges exceptionnelles (classe distincte des charges) est principalement issu :

♦ Du cumul des catégories suivantes de produits =	53 122,21 €
Produits d'éléments d'actifs cédés	74 %
Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	0 %
Autres produits de gestion sur exercices antérieurs	26 %

qui représentent à elles trois, 100 % des produits exceptionnels

♦ Du cumul des catégories suivantes de charges =	6 870,87 €
Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs	100 %
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	0 %
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0 %

qui représentent à elles trois, 100 % des charges exceptionnelles



VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ♦ Dons en nature neufs : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- ♦ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- ♦ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ♦ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- ♦ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.
- ♦ Les dons en nature :
Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.
Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :
*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.
*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 15,59 € pour 2020.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.



Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2020, le volume horaire a été évalué à 581 heures.

Suite à la réforme comptable de 2020, une colonne supplémentaire est venue compléter cette information avec la précision si les biens donnés sont issus ou non de la générosité du public.



VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Se reporter aux tableaux en pages précédentes.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2020 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1 (sauf pour l'exercice 2020). Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

7.1.1 Les produits par origine

7.1.1.1. Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- ♦ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- ♦ Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- ♦ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- ♦ Les missions sociales,
- ♦ Les frais de recherche de fonds,
- ♦ Les frais de fonctionnement.



Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :

7.1.1.2. Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « *Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :*

- ♦ *Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),*
- ♦ *Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,*
- ♦ *Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,*
- ♦ *Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »*

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

7.1.1.3. Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux reversements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

7.1.1.4. Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

7.1.1.5. Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

7.1.1.6. Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2019. Pour le détail des sommes utilisées en 2020, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

7.1.2. Les charges par destination



7.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- ♦ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »



La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

7.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ♦ campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ organisation d'initiatives, braderies,
- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- ♦ frais de recherche de subventions publiques.

7.1.2.3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ Locaux,
- ♦ Administration générale,
- ♦ Communication.

7.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

7.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2020 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2020 et non encore dépensées au 31/12/2020, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.



COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1 (sauf pour l'exercice 2020).

Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un excédent de 1 155 867,59 € sur 2020 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 1 437 490 €.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant l'excédent de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (0 € pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2020 de la fédération s'élève ainsi à 1 155 867,59 €, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.





Actif - Mouvements des immobilisations

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

Exercice : 2020

En euros	Valeur brute au 01/01/2020	Acquisitions et créations en 2020	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2020	Valeur brute au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres immobilisations incorporelles	48 941			48 941
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours				
Immobilisations incorporelles (I)	48 941			48 941
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	152 449			152 449
Agencements et aménagements de terrain				
Constructions	2 217 812	19 905		2 237 717
Installations techniques, matériel et outillage industriel	101 109			101 109
Autres immobilisations corporelles:	219 654	33 244		252 898
<i>Installations générales, agencements divers</i>	3 208			3 208
<i>Matériel de transport</i>	126 221			126 221
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	75 484	29 247		104 731
<i>Mobilier</i>	14 742	3 996		18 738
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	7 413	14 296		21 709
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations corporelles (II)	2 698 438	67 445		2 765 882
Immobilisations financières (III)				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	32 371	3 319	2 744	32 946
Immobilisations financières (III)	32 371	3 319	2 744	32 946
TOTAL GENERAL (I+II+III)	2 779 749	70 764	2 744	2 847 769





Actif - Mouvements des amortissements

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

Exercice : 2020

En euros	Montant en début d'exercice 2020	Augmentations: dotations de l'exercice 2020	Diminutions: reprises de l'exercice 2020	Montant en fin d'exercice 2020
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres immobilisations incorporelles	3 213	1 557		4 769
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	3 213	1 557		4 769
Agencements et aménagements de terrain				
Constructions	1 344 790	132 242		1 477 032
Installations techniques, matériel et outillage industriel	70 727	8 822		79 549
Autres immobilisations corporelles:	95 247	25 246		120 493
<i>Installations générales, agencements divers</i>	2 976	232		3 208
<i>Matériel de transport</i>	23 644	12 622		36 266
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	60 535	10 735		71 270
<i>Mobilier</i>	8 092	1 657		9 749
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	1 510 764	166 310		1 677 074
TOTAL GENERAL (I+II)	1 513 977	167 867		1 681 844





Actif - Stocks

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

Exercice : 2020

En euros	Stocks au 01/01/2020	Reprise de stocks au 31/12/2020	Nouveaux stocks au 31/12/2020	Stocks au 31/12/2020
Stocks des autres approvisionnements	4 846	4 846	10 239	10 239
Stocks des marchandises				
TOTAL	4 846	4 846	10 239	10 239





Actif - Créances au 31/12/2020

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

Exercice : 2020

En euros	Année 2020
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>	
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	21 709
Participations	
Autres titres immobilisés	32 946
Prêts	
<u>ACTIF CIRCULANT</u>	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients et comptes rattachés	119 640
Autres créances:	262 389
<i>Personnel</i>	261
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	6 824
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	29 308
<i>Autres</i>	225 995
Créances reçues par legs ou donations	
Charges constatées d'avance	1 763
TOTAL	438 447





Actif - Produits à recevoir

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

Exercice : 2020

En euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2020
Avances et acomptes versés sur commande	
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	
Autres créances:	29 428
<i>Personnel</i>	
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	120
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	29 308
<i>Autres</i>	
Produits à recevoir	3 102
TOTAL	32 530





Actif - Mouvements de trésorerie

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

Exercice : 2020

En euros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	2 126 807	3 129 337
<i>Placements divers</i>	328 942	526 454
<i>OPCVM</i>	80 084	860 709
Fonds National de Solidarité	1 717 782	1 742 174
Comptes courants	478 904	1 294 082
Caisses	10 178	42 989
TOTAL	2 615 889	4 466 409





Actif - Détails des charges constatées d'avance

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

Exercice : 2020

En euros	Année 2020
Exploitation courante	1 763
Données financières	
Données exceptionnelles	
TOTAL	1 763





Passif - Variations des fonds reportés et dédiés

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

Exercice : 2020

En euros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations				
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres	122 902	101 040	81 985	141 957
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	5 084	31 113	5 084	31 113
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	1 055 893	481 510	99 913	1 437 490
TOTAL	1 183 880	613 663	186 982	1 610 560





Passif - Dettes au 31/12/2020

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

Exercice : 2020

En €uros	Année 2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	
<i>Emprunts</i>	
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	
<i>Dettes financières</i>	
Emprunts auprès des structures SPF	
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	199 666
Dettes fiscales et sociales:	127 322
<i>Personnel</i>	47 865
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	74 720
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	4 738
Dettes sur immobilisations	6 178
Autres dettes	12 119
Produits constatés d'avance	
TOTAL	345 285





Passif - Charges à payer

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

Exercice : 2020

En €uros	Année 2020
Intérêts courus sur emprunts	
Avances et acomptes reçus sur commande	
Fournisseurs - Factures non parvenues	14 430
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	61 494
<i>Personnel</i>	46 713
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	14 781
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	
Charges à payer	
Créditeurs divers	
TOTAL	75 925





Compte de résultat – Evolution des produits d'activités inscrits au compte de résultat

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

Exercice : 2020

En €uros	Exercice 2020	Exercice 2019
Vente de biens et services	12 033	
Concours publics et subventions d'exploitations	568 740	466 001
Dons manuels	2 814 380	1 715 928
Mécénats	951 520	12 026
Legs, donations et assurances-vie	1 621	35 859
Autres produits liés à la GP		
Contributions financières	171 493	24 000
Reprises sur provision et transferts de charges	75	927
Utilisations des fonds dédiés	186 982	136 552
Participations des destinataires de la solidarité	197 331	307 968
Produits d'initiatives	10 527	171 262
Autres produits	30 573	99 071
TOTAL	4 945 275	2 969 594





Subvention de l'année

Fédération de PARIS - FED AA 075 0 00000 000099

Exercice : 2020

En €uros	Année 2020
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	
Subventions internationales	
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	
Subventions régionales	68 483
Subventions départementales	100 000
Subventions communales	97 000
Subventions des autres états publics et adm. sécurité sociale (dont	177 192
Subventions Publiques Diverses	11 700
Subventions emplois aidés	39 617
TOTAL	493 992



CROD

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations		
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	2 814 380	2 814 380
- Legs, donations et assurances-vie	1 621	1 621
- Mécénat	951 520	951 520
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	23 953	23 953
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
2.1 Cotisations statutaires		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie	147 541	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	290 153	
3-SUBVENTIONS	607 941	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	186 982	99 913
TOTAL	5 024 090	3 891 386
CHARGES PAR DESTINATION		
1-MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	1 895 190	1 281 832
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	33 900	22 929
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	378 086	310 153
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	177 231	145 387
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	213 637	213 637
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	40 161	40 161
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	241 502	239 910
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5-IMPOT SUR LES BENEFICES		
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	613 663	481 510
TOTAL	3 593 370	2 735 518
EXCEDENT OU DEFICIT	1 430 719	1 155 868

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Bénévolat	1 272 097	1 272 097
- Prestations en nature	233 323	233 323
- Dons en nature	2 213 915	2 213 915
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	300 369	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL	4 019 704	3 719 335
CHARGES PAR DESTINATION		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
- Réalisées en France	3 382 999	3 085 345
- Réalisées à l'étranger	336 538	304 249
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	153 809	169 508
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	146 358	160 232
TOTAL	4 019 704	3 719 335



CER

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1-MISSIONS SOCIALES		1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1.1 Réalisées en France		1.1 Cotisations	
- Actions réalisées par l'organisme	1 281 832	1.2 Dons, legs et mécénat	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	22 929	- Dons manuels	2 814 380
1.2 Réalisées à l'étranger		- Legs, donations et assurances-vie	1 621
- Actions réalisées par l'organisme	310 153	- Mécénat	951 520
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	145 387	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	23 953
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	213 637		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	40 161		
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	239 910		
TOTAL DES EMPLOIS	2 254 009	TOTAL DES RESSOURCES	3 791 473
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	481 510	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	99 913
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 155 868	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	3 891 386	TOTAL	3 891 386

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 155 868
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 155 868

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
- Réalisées en France	3 085 345	- Bénévolat	1 272 097
- Réalisées à l'étranger	304 249	- Prestations en nature	233 323
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	169 508	- Dons en nature	2 213 915
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	160 232		
TOTAL	3 719 335	TOTAL	3 719 335



FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2020
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 055 893
(-) Utilisation	99 913
(+) Report	481 510
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 437 490